

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **346^e** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 10 décembre 2019, à 17 h 30, à la salle du Conseil d'administration, local B-2492.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames Johanne Allaire
 Louise Lacoste
 France Lamarche
 Lyne Larouche
 Christiane Pichette
 Suzie Ranger
 Annie Saint-Germain
 Brianna Teupe

Messieurs Robin Blanchet
 Tarik-Alexandre Chbani
 Jacques Cyr
 Jean-Philippe Martin
 Olivier Simard

INVITÉE PRÉSENTE

Madame Catherine Parent

ABSENCES MOTIVÉES

Mesdames Marie-Sarah Beaugrand
 Sophie Jean
 Mélanie Laflamme
 Martine Lavoie

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Procès-verbal de la 345^e assemblée ordinaire : correction et approbation**
- 3. Affaires découlant du procès-verbal de la 345^e assemblée ordinaire**
- 4. Rapport du Directeur général**
- 5. Points de décision**
 - (d) 5.1 Refonte du règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction et à la délégation des pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme (numéro 4)
 - (d) 5.2 Rapport annuel 2018-2019
 - (d) 5.3 Sanction des études
 - 5.3.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanction
 - 5.3.2 Attestations d'études collégiales (AEC)
 - (d) 5.4 Composition de la Commission des études 2019-2020
 - (d) 5.5 Pacte de la transition
 - (d) 5.6 Demande de financement auprès du Secrétariat à la condition féminine
 - (d) 5.7 Prolongation du contrat de l'ombudsman
- 6. Points d'information**
 - 6.1 Bilan du Collège 2018-2019
 - 6.2 Plans de travail des sous-comités du Conseil d'administration
 - 6.3 Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle

- 6.4 Avis de motion pour le règlement no.18 portant sur les droits de toute nature et autres droits exigibles des étudiantes et étudiants

7. Correspondance et communications écrites

- 7.1 Correspondance de la ministre déléguée à l'éducation et responsable de la Condition féminine du 6 novembre 2019 (aide financière pour le projet « Femmes inspirantes »)

8. Varia

9. Huis Clos

1. Adoption de l'ordre du jour

CA19/20-346.1/
ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

Après constat du quorum, la présidente du Conseil, madame Christiane Pichette, déclare l'assemblée ouverte. Madame Sylvie Carrière agit comme secrétaire de l'assemblée.

Le point de décision 5.7 – Prolongation du contrat de l'ombudsman - est ajouté à l'ordre du jour.

Il est proposé par : M. Robin Blanchet

Appuyé par : Mme Annie Saint-Germain

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 346^e assemblée tel que modifié.

2. Procès-verbal de la 345^e assemblée ordinaire : correction et approbation

CA19/20-346.2
PROCÈS-VERBAL DE
LA 345^e ASSEMBLÉE
ORDINAIRE

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : Mme Louise Lacoste

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 345^e assemblée ordinaire tel que déposé.

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

CA19/20-346.3/
AFFAIRES
DÉCOULANT DE CE
PROCÈS-VERBAL

La Directrice des études fournit la ventilation par programme des incomplets permanents. Le pourcentage par rapport au nombre de cours par programme pour les sessions Automne 2019 et Hiver 2019 pourra être présenté lors d'une prochaine réunion du Conseil d'administration.

Les plans de travail des sous-comités Gouvernance et éthique et Ressources humaines ont été déposés et seront adoptés à la prochaine réunion.

4. Rapport du Directeur général

CA19/20-346.4/
RAPPORT DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL

Le Directeur général fait rapport aux membres quant aux éléments suivants :

- a) Poursuite de la tournée des départements;
- b) Développement d'une stratégie pour 2020 en vue du lancement du chantier – Notre avenir stratégique;
- c) Nomination au sous-comité du Regroupement des cégeps de Montréal (RCM), région Laval-Laurentides-Lanaudière pour la planification de la hausse des devis;
- d) Conseil des directions générales de la Fédération des cégeps;
- e) Rencontre à Québec avec le MÉES pour le projet du Centre national de sécurité incendie et sécurité civile.

5. Points de décision

CA19/20-346.5/
POINTS DE
DÉCISION

(d) 5.1 **Refonte du règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction et à la délégation des pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme (numéro 4)**

En raison des modifications relatives à la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ c. C-65.1), les règlements et les directives afférents, le Collège est contraint de procéder à une refonte du Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction et à la délégation de pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme (numéro 4).

CONSIDÉRANT que le Collège a la responsabilité d'acquérir les biens, de solliciter les services et de procéder aux travaux de construction nécessaires à l'accomplissement de sa mission tout en s'assurant que les obligations légales soient respectées;

CONSIDÉRANT qu'en raison des modifications relatives à la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ c. C-65.1), les règlements et les directives afférents, le Collège est contraint de procéder à une refonte du Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction et à la délégation de pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme (numéro 4);

CONSIDÉRANT que le Collège a revu ses lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction afin d'assurer une meilleure gestion de ses processus contractuels;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la secrétaire générale lors de l'assemblée du Conseil d'administration du 23 avril 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité d'audit et du comité exécutif,

Il est proposé par : M. Jean Philippe Martin

Appuyé par : M. Jacques Cyr

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement relatif à la gestion contractuelle et à la délégation des pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme (numéro 4).

(d) 5.2 **Rapport annuel 2018-2019**

Exceptionnellement cette année, le Collège a obtenu une prolongation des délais au 11 décembre 2019 (initialement le 1^{er} décembre) pour soumettre son rapport étant donné le calendrier des séances du Conseil d'administration du Collège.

CONSIDÉRANT l'obligation pour le Collège selon l'article 27.1 de la Loi sur les Collèges d'enseignement général et professionnel de transmettre au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année un rapport sur ses activités;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit faire état des activités pour son dernier exercice financier ainsi que des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique;

CONSIDÉRANT le mandat de publier dans notre rapport annuel le code d'éthique et de déontologie des administrateurs;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit se faire sur le Portail Collecteinfo du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que le Collège a obtenu exceptionnellement cette année la prolongation des délais au 11 décembre 2019 pour soumettre son rapport étant donné le calendrier des séances du conseil d'administration du Collège;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de direction d'approuver le rapport annuel ;

Il est proposé par : M. Jacques Cyr

Appuyé par : Mme Johanne Allaire

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER ET D'AUTORISER le Directeur général à transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le rapport annuel du Collège Montmorency pour l'année 2018-2019 tel que déposé sous la cote CA19/20.346.5.2.

(d) 5.3 Sanction des études

5.3.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – Recommandations de sanction

La Direction des études s'assure de la conformité des dossiers avec les exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le Collège peut donc recommander la sanction des études à toutes les étudiantes et tous les étudiants dont le nom apparaît sur la liste.

CONSIDÉRANT que la Direction des études s'est assurée de la conformité des dossiers des étudiantes et des étudiants avec les exigences du Ministère;

CONSIDÉRANT la liste des recommandations de sanction des études présentée;

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : M. Robin Blanchet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECOMMANDER au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la demande de sanction déposée sous la cote CA19/20.346.5.3.1.

5.3.2 Attestations d'études collégiales (AEC) – 52 cumulatifs

La Directrice des études dépose pour information la liste des étudiants ayant terminé des AEC et pour lesquels une attestation d'études collégiales est décernée par le Collège.

(d) 5.4 Composition de la Commission des études

La composition de la Commission des études (présidence, responsables de programmes et autres membres) pour l'année 2019-2020 (novembre 2019) est déposée :

CONSIDÉRANT la composition de la Commission des études pour l'année 2019-2020 déposée en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 7 sur la Commission des études;

CONSIDÉRANT les modalités de nomination des responsables pédagogiques prévues à l'article 3.1.1 e) du Règlement numéro 7 sur la Commission des études;

CONSIDÉRANT le respect par le Collège des règles de composition et de nomination des membres de la Commission des études telles qu'énoncées à l'article 3.1.1 du règlement numéro 7 sur la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

Il est proposé par : Mme Lyne Larouche

Appuyé par : M. Robin Blanchet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECEVOIR officiellement la liste des membres de la Commission des études pour l'année 2019-2020, le tout selon la liste annexée.

(d) 5.5 Pacte de la transition

Le 10 septembre 2019, le Collège a adopté une Politique de développement durable et souhaite développer les meilleures pratiques en développement durable. La consultation effectuée par les membres du CACE, entre mai et octobre 2019, a donné des résultats unanimes de toutes les instances de la communauté montmorencienne.

CONSIDÉRANT que le Collège a adopté une Politique de développement durable le 10 septembre 2019 et qu'il souhaite développer les meilleures pratiques en développement durable;

CONSIDÉRANT le signal d'alarme envoyé par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GEIC) dans un rapport paru en octobre 2018, qui interpelle tous les dirigeants à agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et réduire le réchauffement climatique de manière urgente;

CONSIDÉRANT que l'importante mobilisation de citoyens du Québec autour de cet enjeu fondamental a pris naissance grâce à l'engagement et au travail des membres du corps professoral du Collège Montmorency dans le mouvement appelé « La planète s'invite au Parlement »;

CONSIDÉRANT la publication du « Pacte pour la transition » et l'invitation à se joindre à une communauté de citoyens et d'organisations qui prennent un engagement solennel à réduire leur empreinte écologique;

CONSIDÉRANT le mouvement mondial de mobilisation étudiante pour la lutte aux changements climatiques qui est particulièrement actif au Québec;

CONSIDÉRANT que d'autres collèges et universités ont inscrit un objectif de carboneutre à leur plan de travail (Collège Dawson, Cégep du Vieux-Montréal, Université Laval et Université de Sherbrooke);

CONSIDÉRANT le rôle de citoyen institutionnel que joue un établissement d'envergure comme le Collège Montmorency à Laval;

CONSIDÉRANT l'appui unanime de toutes les instances de la communauté montmorencienne;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de direction;

Il est proposé par : Mme Brianna Teupe

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECOMMANDER de prendre une position forte en matière de lutte aux changements climatiques en devenant signataire institutionnel du « Pacte de la transition » et en déclarant l'urgence climatique;

D'ACCOMPAGNER cette prise de position par trois actions à mettre en place d'ici deux ans :

- Implanter un projet pilote de compostage, dès l'année 2019-2020, en collaboration avec Ville de Laval afin d'identifier les meilleures façons de faire pour ensuite faciliter la mise en place de la collecte de matières putrescibles à moyen terme;
- Se doter d'une cible de réduction d'émissions des gaz à effet de serre (GES) produit par toutes les activités relatives au Collège (transport et bâtiment) respectant la recommandation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GEIC) soit la réduction d'émissions de GES de 45 % par rapport à 2010 et ce, d'ici 2030. La réalisation d'un inventaire d'émissions de GES ainsi que l'élaboration d'un plan d'action efficace de réduction des émissions de GES permettront de chiffrer, mesurer, gérer et rendre compte de l'atteinte de cette cible;
- Mettre en place des incitatifs de mobilité durable, (à titre d'exemples : rabais sur le titre de transport en commun, ajout de supports à vélos sécurisés, etc.) tout en créant un fonds provenant de l'augmentation du coût du stationnement dédié à la bonification de tels incitatifs.

(d) 5.6 Demande de financement auprès du Secrétariat à la condition féminine

À l'été 2018, le gouvernement du Québec a lancé le *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*. Au total, le plan comprend 56 actions, dont l'une, sous la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine, vise à « soutenir des projets de sensibilisation à la violence exercée dans les relations amoureuses réalisés par et pour les jeunes ».

L'équipe de la Direction des affaires étudiantes et des relations à la communauté désire présenter la création d'une initiative de sensibilisation des témoins/ou des auteurs potentiels à la violence dans les relations intimes ou amoureuses réalisée par et pour des jeunes, principalement les jeunes de 17 à 19 ans et ce, dans le cadre de l'appel de projets spécifiques 2019-2020.

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a lancé un appel de projets spécifiques 2019-2020 en lien avec le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023;

CONSIDÉRANT que la Direction des affaires étudiantes et des relations avec la communauté (DAÉRC) doit être proactive auprès de la communauté étudiante afin que celle-ci soit sensibilisée à la violence exercée dans les relations intimes ou amoureuses chez les jeunes du milieu montmorencien;

CONSIDÉRANT la volonté de la DAÉRC d'aider la population étudiante à reconnaître la violence dans les relations intimes ou amoureuses au quotidien;

CONSIDÉRANT l'offre de services du Centre de prévention et d'intervention du Collège, qui favorisera le sentiment de compétence des jeunes à passer à l'action (recherche d'aide, action auprès de l'agresseur, soutien à la victime, etc.) lorsqu'ils sont témoins d'une situation de violence dans les relations intimes et amoureuses;

Il est proposé par : Mme Johanne Allaire

Appuyé par : Mme Louise Lacoste

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la présentation d'un projet au Secrétariat à la condition féminine dans le cadre de l'appel de projets 2019-2020 : sensibilisation à la violence exercée dans les relations intimes ou amoureuses chez les jeunes, et, qu'à cette fin, monsieur Yves Carignan, directeur des affaires étudiantes et des relations avec la communauté, soit désigné comme signataire du formulaire de présentation du projet et, le cas échéant, de la convention de subvention avec le Secrétariat à la condition féminine et de tous les documents relatifs à la demande.

(d) 5.7 Prolongation du contrat de l'ombudsman

Tel que décidé lors de la dernière réunion du Conseil d'administration, le contrat de l'ombudsman est prolongé jusqu'au 30 juin 2020.

CONSIDÉRANT que le Collège a octroyé un contrat à Madame Pascale Legault, opérant sous le nom de la société de gestion Yeliel Inc. et dont l'échéance est le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance demande une prolongation du contrat au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT que la prolongation du contrat permettra au comité de gouvernance de revoir le mandat en lien avec ce poste;

CONSIDÉRANT que la prolongation du contrat initial respecte les règles d'attribution de la LCOP (loi sur les contrats des organismes publics);

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : M. Jacques Cyr

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PROLONGER au 30 juin 2020 le contrat initial de Madame Pascale Legault, opérant sous le nom de la société Yeliel Inc., et ce, aux mêmes conditions.

CA19/20-346.6/
POINTS
D'INFORMATION

6. Points d'information

(d) 6.1 Bilan du Collège 2018-2019

Le bilan 2018-2019 est déposé, pour information. Au cours de l'année, 79 % des objectifs ont été réalisés, 14 % sont en voie de réalisation et 7 % d'entre eux n'ont pas été réalisés ou ont été reportés. Une présentation des réalisations les plus significatives par service a été déposée sur la plateforme.

(d) 6.2 Plans de travail des sous-comités du Conseil d'administration

Tel que convenu lors du dernier Conseil d'administration, les plans de travail des sous-comités Gouvernance et éthique / Ressources humaines ont été déposés sur la plateforme, pour information. Ces plans de travail seront adoptés lors de la prochaine réunion.

(d) 6.3 Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle

En lien avec la politique sur la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, le Collège doit déposer son premier plan de gestion des risques au 31 décembre 2019. L'UPAC a déposé une grille de 45 risques qui devront être analysés d'ici 2025. Une évaluation des risques identifiés devra être produite annuellement afin d'en faire le suivi. Lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration, une présentation spéciale expliquera le processus complet d'évaluation d'un risque.

6.4 Avis de motion pour le règlement no.18 portant sur les droits de toute nature et autres droit exigibles des étudiantes et étudiants

Tel que requis par l'article 9 du Règlement sur la régie interne du Collège (numéro 1), les administrateurs sont informés d'un avis de motion qu'à la prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration, le directeur de la Direction des affaires étudiantes et des relations avec la communauté proposera l'adoption de modifications au Règlement portant sur les droits de toute nature et autres droits exigibles auprès des étudiantes et des étudiants au Collège Montmorency (numéro 18).

CA19/20-346.7/
CORRESPONDANCE
ET
COMMUNICATIONS
ÉCRITES

7. Correspondance et communications écrites

7.1 Correspondance de la ministre déléguée à l'éducation et responsable de la Condition féminine du 6 novembre 2019 (aide financière)

Une correspondance transmise par la ministre déléguée à l'éducation et responsable de la Condition féminine est déposée. On informe le Collège qu'une aide financière maximale de 142,800 \$ est offerte pour soutenir la réalisation du projet « Femmes inspirantes » présenté dans le cadre du volet 1 de l'appel de projets en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

CA19/20-346.8/
VARIA

8. Varia

Madame Suzie Ranger livre les détails du spectacle-bénéfice du groupe ORION qui se tiendra au Collège le 18 avril prochain. L'événement a pour but d'amasser des fonds qui seront partagés entre la Fédération québécoise de l'autisme et le Service d'aide à l'apprentissage du Collège.

La Directrice des études informe les administrateurs des derniers développements dans le cadre de l'actualisation du secteur 1 - administration (fermeture annoncée des programmes Techniques de comptabilité et de gestion, Gestion de commerce, Techniques de bureautique, microédition et hypermédia).

CA19/20-346.9/
HUIS CLOS

9. Huis Clos

Sans objet.

LA SÉANCE EST LEVÉE



Christiane Pichette
Présidente

Sylvie Carrière
Secrétaire
